

DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
AU TITRE DES ATELIERS LINGUISTIQUES
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines développe chaque année, depuis janvier 2006, une action dénommée « Ateliers d'Eveil aux Cultures Etrangères » pour les jeunes de 4 à 10 ans durant le temps extrascolaire.

Dans le cadre du dispositif des ateliers linguistiques mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, les interventions linguistiques, portant uniquement sur l'anglais et le néerlandais, peuvent bénéficier d'une participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au coût d'intervention à hauteur de 35€ maximum par heure.

Annuellement, le nombre prévisionnel d'heures se calcule comme suit :

Nombre de matinées programmées sur l'année scolaire 2024 - 2025	Interventions dispensées par	Nombre d'heures effectuées par matinée	Total des heures prévisionnelles
33	Intervenant recruté directement ANGLAIS	2h30	82h30
27	Intervenant recruté directement NEERLANDAIS	1h00	27h00
Total prévisionnel des heures sur l'année scolaire 2024/2025			109h30

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève ainsi à 3 800 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la prise en charge de ces interventions linguistiques à hauteur de cette somme de 3 800 € pour l'année scolaire 2024/2025.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 20 Novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h28, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Bruno MARSYLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BARBIER,
Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,
Monsieur Julien GERAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr MERLEN,
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BEAUSSART,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

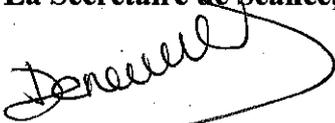
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

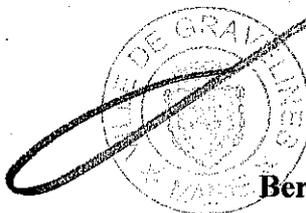
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque, un fonds de concours à hauteur de 3 800 €, pour la participation au coût d'intervention dans le cadre des ateliers linguistiques, au titre de l'année scolaire 2024/2025 ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La recette sera imputée à l'article **74751** – Fonction **2** – Sous Fonction **288** du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

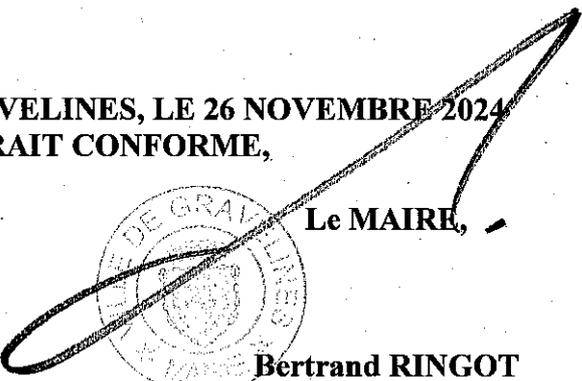
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 NOVEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **28 NOV. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **28 NOV. 2024**